

Au cours des dernières années, nous avons noté une diminution du niveau de confiance des gens l'endroit de notre système de justice. Il existe une perception que les contrevenants ne sont pas imputables et que les victimes et la communauté n'ont que peu d'influence au sein du système de justice.

La justice réparatrice permet de réfléchir en termes d'actes criminels et de conflits. Elle nous force à étudier comment nous nous percevons en tant que collectivité, comment nous réagissons face aux actes criminels et comment nous rétablissons l'équilibre lorsqu'un crime est perpétré. La justice réparatrice peut prendre plusieurs formes selon les circonstances de l'affaire ainsi que les traditions et les préférences de la communauté.

Les modèles de réparation visent à rendre l'imputabilité du contrevenant plus significative, à redresser les torts causés par l'infraction, à favoriser la réinsertion du contrevenant au sein de la communauté et à favoriser un sentiment de guérison chez la victime et la communauté.

Que puis-je en tirer ?

Victime

La justice réparatrice reconnaît que vous avez des besoins particuliers en tant que victime.

La justice réparatrice vous donnera l'occasion de :

- Exprimer vos sentiments et poser des questions
- Obtenir la reconnaissance de votre expérience, de vos préoccupations et de votre souffrance
- Mieux comprendre les raisons qui ont motivé le contrevenant à commettre l'infraction
- Indiquer comment redresser les torts causés par l'incident

contrevenant

Les actes criminels blessent les victimes, les communautés et les contrevenants et créent une obligation de redresser les torts. La justice réparatrice vous offrira l'occasion de :

- Accepter la responsabilité de vos gestes dans un environnement propice
- Participer activement pour déterminer les démarches permettant de redresser les torts
- Entendre de première main l'impact de votre geste sur certaines personnes
- Demander de l'aide pour résoudre les problèmes ayant contribué à votre geste

communauté

Un acte criminel nous affecte tous et nous devons travailler ensemble pour redresser les torts causés et créer des communautés plus sûres. La justice réparatrice favorise la participation active des membres de la communauté en leur offrant la possibilité de :

- Assumer la responsabilité d'une justice communautaire et d'y participer activement
- Réfléchir aux causes des actes criminels et agir en ce sens
- Appuyer les victimes et s'assurer qu'il existe des options au sein de la communauté permettant au contrevenant de redresser les torts.

Nous méritons que nos besoins soient pris en compte par le système de justice. Nous méritons de pouvoir participer à un processus qui aidera à redresser les torts causés par un acte criminel, à prévenir de tels actes et à créer des communautés plus sûres et plus sécuritaires.

La justice réparatrice n'a pas pour but de remplacer le système de justice existant. Une démarche réparatrice, cependant, permettra de répondre aux besoins qui ne sont pas souvent pris en compte par le système actuel. Il faudra des efforts énormes sur un bon nombre d'années pour réduire la récidive et pour accroître le niveau de satisfaction des victimes et la confiance du public à l'endroit du système. Nous devons trouver des moyens plus efficaces et plus intelligents pour accroître la sûreté de nos communautés.

Un des moyens permettant d'envisager une telle amélioration consiste à réfléchir en termes de conflits et d'actes criminels, tel qu'illustré par l'expression moderne « *justice réparatrice* ».

Les actes criminels BLESSENT... La justice GUÉRIT

Pour de plus amples renseignements sur la justice réparatrice, veuillez communiquer avec :

Coordination de la justice réparatrice
Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse
C.P. 7, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2L6
(902)424-4222
www.gov.ns.ca/just